

SNCF Réseau
Mission Ligne nouvelle Provence Alpes Côte d'Azur
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
BP 85404
13567 Marseille cedex 02

Grasse, le 16 décembre 2016

Madame, Monsieur,

PRODAROM, syndicat national des fabricants de produits aromatiques, regroupe 66 entreprises, représentant environ 75 % de l'activité française du secteur. Nos principaux membres sont implantés dans les Alpes-Maritimes, et notamment dans le bassin grassois, où le secteur des parfums et arômes emploie environ 3700 salariés et génère un chiffre d'affaires de plus de 1,2 milliards d'Euros.

PRODAROM a notamment pour mission de défendre l'intérêt de ses adhérents auprès des pouvoirs publics. Aussi souhaitons-nous contribuer à la concertation en cours sur le projet de Ligne Nouvelle Côte d'Azur.

Nos entreprises et leurs salariés sont confrontés au quotidien aux problèmes de déplacements dans les Alpes-Maritimes : congestion routière, service ferroviaire insatisfaisant tout particulièrement sur la ligne Cannes-Grasse (fréquence insuffisante, retards).

Aussi soutenons-nous la réalisation de la ligne nouvelle qui doit permettre d'améliorer globalement le système de transport routier et ferroviaire des Alpes-Maritimes. Même s'il n'est pas directement desservi, le bassin grassois tirera donc bénéfice de cette infrastructure. Afin que nos actifs puissent en profiter pleinement, il convient de prévoir des correspondances optimisées entre les trains circulant sur la ligne nouvelle et ceux desservant Grasse (par exemple au niveau de la gare de Ranguin).

De plus, grâce au projet, l'Ouest des Alpes-Maritimes disposera d'un nouveau pôle ferroviaire (TER/TGV) majeur. Quel que soit son emplacement, des liaisons performantes en transport en commun (ex bus express) entre cette gare et le bassin grassois devront être mises en place.

Nous tenons également à souligner l'importance de poursuivre dans la foulée la réalisation de la ligne nouvelle vers le Muy, pour réduire les temps de parcours avec Marseille et les autres régions françaises et ainsi désenclaver notre département (attente forte de réduction du temps de trajet concernant les relations d'affaires importantes entre les entreprises du secteur Parfums et Arômes et les autres régions). Notre accessibilité ne doit pas reposer uniquement sur l'aérien !

Pour cette 2^e phase, nous demandons que le projet préserve totalement le cadre naturel des champs de fleurs cultivés dans le Pays Grassois pour la Parfumerie, et en particulier dans la vallée de la Siagne. Ce cadre d'exception est essentiel pour les agriculteurs et les parfumeurs, notamment en termes d'image de marque. Il est important que ce point soit étudié rapidement compte tenu des inquiétudes qui s'expriment actuellement.

En espérant vivement que vous prendrez en compte nos observations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Philippe MASSÉ
Président Délégué Général